



Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques

Evaluation de l'accès à l'enseignement supérieur

Mme Nathalie Sarles et M. Régis Juanico

L'accès à l'enseignement supérieur cristallise les inquiétudes de nombreux lycéens et de parents car au-delà des interrogations immédiates portant sur l'obtention de la formation souhaitée et sur l'organisation de la vie étudiante se cachent des questions liées au fait de devoir faire des choix importants sans disposer des clés, de la maturité, ni des informations suffisantes.

La loi du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE), trop souvent réduite au fonctionnement de la plateforme d'affectation Parcoursup, a dû prendre la suite d'APB dans des conditions particulièrement difficiles. En mettant à la disposition de tous les jeunes une information identique et détaillée quand, il y a quelques années, n'étaient informés que les lycéens en mesure de se renseigner sur place ou disposant de bons réseaux dans leur entourage, Parcoursup constitue incontestablement un grand progrès.

Pour autant, l'ambition de la loi dite ORE, portée par son titre même, est beaucoup plus large tandis que la plateforme elle-même peine à susciter la pleine adhésion notamment en raison d'une transparence incomplète des critères d'examen des vœux improprement appelés algorithmes.

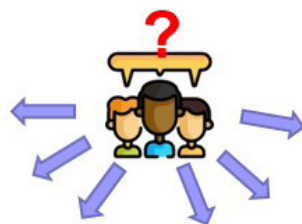
L'ORIENTATION, LE MAILLON FAIBLE DE L'ACCÈS À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Des travaux récents considèrent que l'orientation prend insuffisamment en compte les aspirations des jeunes, que l'information sur les débouchés des études est déficiente, que les outils et les lieux d'information sont peu connus, que les professionnels de l'éducation connaissent peu le monde du travail, les métiers et les formations pour y accéder, tandis que sont insuffisants le nombre, la formation et la reconnaissance des personnels chargés de conseiller les jeunes comme est insuffisante la coordination des acteurs de l'orientation.

Une succession de réformes, une intervention non coordonnée des acteurs

La réforme de l'accès à l'enseignement supérieur et de l'accompagnement à l'orientation

- Un second professeur principal pour guider les élèves dans l'élaboration de leur projet d'orientation,
- Deux semaines sont consacrées à l'orientation en terminale,
- Un créneau de 54 heures dédié à l'orientation au lycée,
- Une mise en œuvre et des contenus très inégaux.



De nouvelles compétences d'information pour les régions :

- Depuis septembre 2018, les missions d'information sur l'orientation sont transférées aux régions,
- La signature des conventions régionales est en cours;
- Une organisation et un contenu encore à préciser.

La réforme des séries du lycée général et des questions en suspens :

- Depuis la rentrée 2019, les séries ES, L et S de la voie générale sont remplacées par un choix de spécialités.
- Dès la seconde, une réflexion sur des choix plus larges de matières mais peu de visibilité sur les attendus des formations du supérieur.
- Elle relativise la notion de classe et donc, possiblement, celle de professeur principal qui a un rôle clef dans l'orientation.

Une évolution récente des missions des différents intervenants au sein du système scolaire

Les chefs d'établissement

- Les chefs d'établissement ont un rôle décisif dans la place qui est donnée à la préparation à l'orientation mais 40 % d'entre eux n'y ont jamais été spécifiquement formés.
- Les 54 heures consacrées à l'orientation, sans financement spécifique, ne sont pas clairement définies et la participation des collectivités territoriales pas encore précisée.

Les professeurs principaux

- De très nombreuses missions mais 85% des professeurs principaux ne sont pas formés à cette fonction ;
- Les $\frac{3}{4}$ des lycéens satisfaits de leur accompagnement mais un tiers n'en ont pas bénéficié ;
- Des lycées rencontrent des difficultés à trouver des volontaires ;
- Un projet de création de professeurs référents d'élèves pour accompagner une douzaine d'élèves sur 2 ans (en première et en terminale).

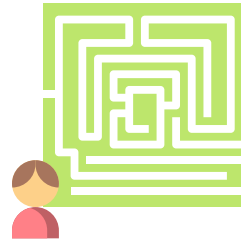
L'orientation, miroir des inégalités sociales et territoriales

- Les établissements d'enseignement supérieur sont inégalement répartis sur le territoire, ce qui ne favorise pas la mobilité sociale des jeunes, la proximité de la formation constituant un critère de choix important, en particulier pour les plus défavorisés.
- Selon plusieurs chercheurs, les acteurs scolaires chargés de l'orientation font des choix, conscients ou inconscients, qui peuvent «canaliser» les aspirations des élèves. A niveau scolaire équivalent, les jeunes issus des catégories les moins favorisées ont des aspirations moins ambitieuses.
- Les inégalités liées au genre demeurent : les filles sont moins nombreuses dans les filières scientifiques ; en 2017, 28% des ingénieurs et 41% des docteurs en sciences étaient des femmes.



Nos propositions sur l'orientation :

- Inscrire comme obligatoires dans l'emploi du temps des élèves de lycées 54 heures annuelles consacrées spécifiquement à l'orientation ;
- Charger les recteurs d'académie d'évaluer la mise en œuvre de l'accompagnement à l'orientation dans les établissements ;
- Évaluer les compétences des élèves à s'orienter selon un référentiel construit avec les experts et les acteurs de terrain ;
- Généraliser les modules d'accompagnement à l'orientation dans la formation initiale et continue des enseignants ;
- Préparer à l'orientation les élèves dès le collège, par des activités portant sur la connaissance de soi et sur la découverte des filières et des métiers ;
- Dès le collège, communiquer aux élèves et aux familles un récapitulatif des interlocuteurs compétents sur les questions d'orientation (psy-EN, enseignants, ressources ONISEP, CIO...), avec les modalités de prise de contact.



Les psy-EN

- Une profession récemment réformée : en 2017, les conseillers d'orientation psychologues deviennent des psy-EN,
- Des effectifs en décalage avec les missions : 1 psy-EN pour 1500 élèves,
- Une place à trouver.

La place croissante du numérique

Un fort besoin d'accompagnement pour décrypter les informations trouvées, en particulier pour les publics les plus défavorisés.



L'ADMISSION DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : RENFORCER LA TRANSPARENCE ET L'ÉQUITÉ DE LA PROCÉDURE

Mieux tenir les promesses initiales d'information et de transparence

Une information encore perfectible

- Une information globalement satisfaisante et en net progrès par rapport à APB ;
- Des attendus trop généraux pour jouer véritablement leur rôle ;
- Des questionnaires d'auto-évaluation qui posent question .



La non-publication des «algorithmes locaux» et le fonctionnement des commissions d'examen des vœux

- Une forte demande de transparence de la part des publics concernés, conséquence de la relative opacité du fonctionnement des commissions d'examen des vœux ;
- Plusieurs réponses apportées (publication des « critères généraux », possibilité pour les candidats d'obtenir s'ils en font la demande, les modalités d'examen de leurs candidatures, publication d'un rapport ex post).

Nos propositions pour renforcer la transparence de la procédure :



- Mieux informer les candidats inscrits sur Parcoursup en proposant des vidéos de témoignages d'anciens étudiants et en renseignant systématiquement le taux d'insertion professionnelle sur les fiches formation ;
- Mettre en place un outil d'aide à l'orientation fondé sur l'analyse des classements, afin de permettre aux candidats d'accroître leurs chances d'accéder à la formation de leur choix et de lutter contre l'autocensure ;
- Anonymiser le lycée d'origine et lui substituer une mesure de l'écart entre les résultats au baccalauréat et la notation au contrôle continu.

Remédier aux faiblesses persistantes de l'affectation



Une plateforme légèrement plus performante que la précédente

- Un taux d'affectation globalement comparable à APB, légèrement supérieur pour les néo-bacheliers malgré une nette augmentation du nombre de formations et de candidats.

Mieux prendre en compte les candidats en réorientation et en reprise d'études

- Un périmètre d'évaluation qui interroge ;
- Améliorer l'affectation de ces candidats dont la proportion augmente chaque année.

Nos propositions pour améliorer la performance de la plateforme :



- Prendre en compte les candidats en réorientation et en reprise d'études dans les analyses relatives à la performance de Parcoursup ;
- Mettre en place une enquête nationale permettant de mieux évaluer qualitativement les affectations via Parcoursup, en recueillant notamment les préférences relatives des candidats.

L'accès des bacheliers professionnels aux sections de techniciens supérieurs (STS)

- Manque de places et quotas faiblement efficaces ;
- Une orientation « par défaut » encore trop prégnante.

Les inégalités sociales d'accès à l'enseignement supérieur

Des quotas de boursiers aux effets limités.

L'accès des bacheliers technologiques aux instituts universitaires de technologie (IUT)

- L'explication insatisfaisante de la « filière de contournement » et la nécessaire revalorisation des filières techniques ;
- Des quotas relativement efficaces ;
- Une réforme pour sécuriser les parcours et permettre aux IUT de remplir à nouveau leur mission originelle.

Notre proposition pour améliorer l'accès aux sections de techniciens supérieurs :



Créer des places supplémentaires en STS, notamment par redéploiement de moyens résultant de la suppression de places vacantes dans les formations peu prisées.

L'ARRIVÉE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : POUR UN ACCOMPAGNEMENT RENOUVÉ

L'élargissement de l'accès à l'université

- Le nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur est passé de 310 000 en 1960 à 2 299 000 en 2010 : il a été multiplié par 7,4 en 50 ans ;

Les étudiants inscrits en 2018 étaient 2 679 000 ;

La proportion des bacheliers dans une génération est passée de 33% en 1987 à 79 % en 2016 ;

Les inquiétudes de la rentrée universitaire 2020 : l'impact d'un taux de succès au bac passé de 89 % à 96 %.



Source : MESRI

Le bilan incomplet des «oui si»

- Un dispositif qui commence à être statistiquement significatif :

En 2019, un tiers des formations en licence sur Parcoursup ont adressé à 101 400 candidats une proposition d'admission, à condition de suivre un dispositif « oui si » ;

Seuls 30 400 candidats ont accepté cette proposition dans 911 formations soit un taux d'acceptation de 30 % ;

De l'ordre de 13% des nouveaux entrants en première année dans les universités en disciplines générales (hors IUT et hors PACES),

La mesure de la réussite, un suivi en construction

3 indicateurs :

- le taux de présence aux examens.
- la validation de 60 ECTS, soit une année de licence qui en totalise 180 ;
- la validation de 50 % des ECTS.

Le SIES désormais chargé de recueillir chaque année ces données pour l'ensemble des formations.

Notre proposition sur l'accompagnement des étudiants :

Intégrer dans le dialogue de gestion Etat-universités, sous le contrôle du recteur, une mesure de l'efficacité des dispositifs d'aide à la réussite des étudiants.



L'ensemble du rapport et des propositions sur le site de l'Assemblée nationale :

<http://www.assemblee-nationale.fr/15/les-delegations-comite-et-office-parlementaire/comite-d-evaluation-et-de-contrôle>